COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 MAI 2010

L'an **deux mil dix**, **le lundi trois mai** à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FELLETIN se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Renée NICOUX, Maire, au lieu habituel de ses séances, en Mairie.

Étaient présents *:*
Mmes NICOUX Renée, FINET Karine, SIRIEIX Nelly, PERRUCHET Jeanine, FOURNET Marie-Hélène, SAINTEMARTINE Danielle ;
MM. DELARBRE Jean Louis, DAROUSSIN David, LAUBY Jean-Pierre, HARTMANN Michel, THOMASSON Daniel, NABLANC Christophe, COLLIN Philippe, CLUZEL Eric, DOUEZY Benoît, AUBRUN Michel, PRIOURET Denis.

Était représenté :
M. MARTINAT Serge donne pouvoir à Mme SAINTEMARTINE Danielle.

- FINANCES -

PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Dossier présenté par Madame le Maire

Présentation :
Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2010

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :
- approuve l'exposé dans son entier,

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dossier présenté par M. David DAROUSSIN

Présentation :
M. DAROUSSIN présente au Conseil un tableau des propositions de subventions aux associations pour l'année 2010. Ces montants ont été préalablement discutés en Commission Finances – Vie associative et sont proposées au vote du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

Office de tourisme de Felletin	**28 000,00 €**
Amicale des Anciens d'AFN	**200,00 €**
Association Crématiste de la Creuse	**50,00 €**
Association Départementale des Amis du Musée de la Résistance	**25,00 €**
Basket Club (intercommunal)	**100,00 €**
Bâti et Savoir-Faire en Limousin	**3 050,00 €**
Cantate en Fa	**200,00 €**
CCSF	**700,00 €**
CETIL'ART - Indépendance de l'art	**600,00 €**
Comité de Jumelage	**1 000,00 €**
Coopérative scolaire Elémentaire	**2 200,00 €**
Coopérative scolaire Maternelle	**741,00 €**
Fédération Nationale des Combattants de moins de 20 ans	**75,00 €**
FNACA	**100,00 €**
Les Fuses@niment (subvention principale)	**5 000,00 €**
Les Fuses@niment (subvention spéciale)	**3 000,00 €**

Les Amis de l'Orgue d'Aubusson / Musique au Cœur de la Tapisserie	**500,00 €**
Promobat	**1 900,00 €**
Pays'Sage	**200,00 €**
Pétanque Felletinoise	**300,00 €**
Plaisir de Lire	**2 500,00 €**
Portes du Monde	**8 000,00 €**
Télé Millevaches	**100,00 €**
Théâtre Jean Lurçat	**2 300,00 €**
UCF (subvention principale)	**10 000,00 €**
UCF (subvention spéciale)	**2 000,00 €**
USF (subvention principale)	**4 000,00 €**
USF (subvention école de Foot)	**2 000,00 €**
Union fédérale des AC et VG	**100,00 €**
À côté de tes pompes	**100,00 €**

Les élus dirigeants d'associations n'ont pas pris part au vote concernant celles-ci :
M. Denis PRIOURET pour l'UCF ;
Mlle Karine FINET pour Pays'Sage ;
M. David DAROUSSIN pour Bâti et Savoir-Faire.

Des demandes de subventions sont encore en cours d'étude et feront l'objet d'une prochaine délibération du Conseil.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (à l'unanimité) :
- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les mandats de paiement et tout autre document inhérent à cette question.

FRAIS DE SCOLARITE

Dossier présenté par Mme le Maire

Présentation :
Une délibération du 17 novembre 2005 fixe le montant des frais de scolarité applicables aux communes ne disposant pas d'école et scolarisant leurs enfants dans les établissements felletinois, ainsi qu'à toute commune scolarisant à Felletin des enfants en classe d'intégration scolaire (C.L.I.S.).

En application de l'article L.212-8 du Code de l'Education disposant que « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence », une réunion de concertation a eu lieu le 11 avril 2010. À l'issue de cette discussion, Madame le Maire a fait état de la décision de la municipalité de proposer au vote du Conseil municipal **un principe de gratuité pour les frais de scolarité**, compte tenu de plusieurs facteurs :
- une part importante du coût du service est constituée de charges fixes, non indexées sur le nombre d'enfants ;
- le maintien des effectifs dans les écoles de Felletin peut être encouragé par une telle mesure.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la gratuité des frais de scolarité pour les enfants scolarisés à l'école maternelle et à l'école élémentaire de Felletin. Cette gratuité ne vaut pas pour l'ensemble des activités périscolaires et le service de restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :
- approuve l'exposé dans son entier.
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document en référence à ce dossier.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LE CENTRE DE SECOURS DE FELLETIN

Dossier présenté par Mme le Maire

Présentation :
Par délibération en date du 17 décembre 2009, le Conseil municipal de Felletin donnait son accord de principe pour participer à la construction du Centre de Secours de Felletin.
Le SDIS de la Creuse assurant la maîtrise d'ouvrage, prenait en charge le totalité du programme et répercutant aux communes leur participation. Celle-ci s'élève à 50% du montant HT du programme répartis au prorata de la population double compte desservie en première intervention sur la base du recensement de l'INSEE.

Le 12 octobre 2009, Monsieur le Président du SDIS de la Creuse était autorisé par les membres du bureau du CA-SDIS à signer et notifier le marché relatif à cet aménagement dans un bâtiment acheté en juillet 2008.
L'enveloppe financière comprend l'achat du bâtiment, les travaux, la maîtrise d'œuvre, les contrôles techniques, les assurances et frais divers. Elle s'élève à 639.573,33 € HT.

Il convient que le Conseil municipal de Felletin confirme par délibération sa participation au vu du tableau de répartition qui lui a été fourni et arrête les modalités de versement de celle-ci comme prévu lors de la réunion des Maires en date du 26 novembre 2009.
Il a été proposé aux communes un versement unique de leur participation courant 1er semestre 2010, sachant que, en cas de conclusion d'avenants aux marchés de travaux en cours de réalisation, il sera éventuellement procédé, sur justification, à un appel de fonds complémentaires en fin de programme.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :
- confirme sa participation à la construction du Centre de Secours de Felletin selon le tableau de répartition joint, **à savoir pour un montant de 181.258,92 €**
- arrête les modalités de versement de cette participation, à savoir un **versement unique courant 1er semestre 2010** sachant que, en cas de conclusion d'avenant au marché de travaux en cours de réalisation, il sera éventuellement procédé, sur justification, à un appel de fonds complémentaire en fin de programme.

RENOUVELLEMENT DES SERVICES INTERNET DE LA COMMUNE

Dossier présenté par Mme le Maire

Présentation :
Depuis juillet 2003, la Commune a confié à la société Activeprod la gestion de ses services Internet (hébergement, messagerie et noms de domaine). Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le principe du renouvellement de ces services pour un montant de 154,05 € TTC

Afin de diminuer les coûts en consommables induits par la réception des télécopies, en majorité à caractère publicitaire, une solution de réception via messagerie électronique existe. Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la souscription à ce service pour un montant de 11,96 € TTC. Jusqu'à présent, le coût annuel de la cartouche toner utilisée pour la réception des télécopies était de plus de 88 € TTC.

M. David DAROUSSIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :
- accepte le renouvellement des services existants pour un montant annuel de 154,05 € TTC
- accepte la souscription au service de télécopie dématérialisée pour un montant annuel de 11,96 € TTC
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ATTRIBUTION DE MARCHE : MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS D'HYGIENE.

Dossier présenté par M. Jean-Pierre LAUBY

Présentation :
Afin de répondre aux obligations du Code des Marchés publics et de rationaliser notre gestion des commandes de produits d'hygiène, une consultation a été lancée pour un marché à bons de commande de fourniture de ces produits. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée d'un **montant annuel maximum de 18000 € HT** d'une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Les entreprises ont fourni un catalogue des produits qu'ils proposent. Afin de départager les candidats, l'analyse des offres a porté sur une commande de produits usuels. Les différents critères de jugement des offres étaient définis dans le règlement de consultation.

Cinq candidats sont recensés :
L'entreprise RESO de Brive (19)
La SARL Roussange d'Ahun (23)
L'entreprise REICO de Villemeux (38)
L'entreprise DADC de Saint Marcel sur Valence (26)
L'entreprise PAREDES de Verneuil sur Vienne (87)

CANDIDATS	*Note prix Coeff 6*	*qualité des produits Coef 1,5*	*Choix dans la gamme Coef 0,5*	*Efficacité dans la livraison et le SAV Coef 2*	**NOTE sur 20**
RESO	15,00	15,00	15,00	14,00	**14,80**
ROUSSANGE	8,16	15,00	15,00	15,00	**10,90**
REICO	**Offre non conforme**	15,00	5,00	14,00	**5,30**
DADC	**Offre non conforme**	15,00	5,00	14,00	**5,30**
PAREDES	12,63	15,00	17,00	14,00	**13,48**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :
- retient l'offre de la société RESO de Brive (19), mieux-disante.
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette question.

ATTRIBUTION DE MARCHE : MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE MATERIAUX B.T.P.

Dossier présenté par M. Jean-Pierre LAUBY

Présentation :
Afin de répondre aux obligations du Code des Marchés publics et d'améliorer l'interface entre les dépenses engagées par les services techniques et leur prise en compte comptable, une consultation a été lancée pour un marché à bons de commande de fourniture de matériaux BTP. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée d'un **montant annuel maximum de 35 000 € HT** d'une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Les entreprises ont fourni un catalogue des produits qu'ils proposent. Afin de départager les candidats, l'analyse des offres a porté sur le comparatif de produits usuels. Les différents critères de jugement des offres étaient définis dans le règlement de consultation.

Deux candidats sont recensés :
La SARL CASA NOVA de Felletin (23)
La SAS MATÉRIAUX BARLAUD de Felletin (23)

CANDIDATS	*Note prix Coeff 6*	*qualité des produits Coef 1,5*	*Choix dans la gamme Coef 0,5*	*Efficacité dans la livraison et le SAV Coef 2*	**NOTE sur 20**
SARL CASA NOVA	8,35	15,00	10,00	12,00	**10,16**
SAS BARLAUD	15,00	15,00	15,00	15,00	**15,00**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :
- retient l'offre de la société MATÉRIAUX BARLAUD de Felletin (23), mieux-disante.
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette question.

ATTRIBUTION DE MARCHE : MARCHE A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURES COURANTES ESPACES VERTS

Dossier présenté par M. Jean-Pierre LAUBY

Présentation :
Afin de répondre aux obligations du Code des Marchés publics et d'améliorer l'interface entre les dépenses engagées par les services techniques et leur prise en compte comptable, une consultation a été lancée pour un marché à bons de commande de fournitures courantes espaces verts. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée d'un montant annuel maximum de 15 000 € HT d'une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Les entreprises ont fourni un catalogue des produits qu'ils proposent. Les différents critères de jugement des offres étaient définis dans le règlement de consultation.

Deux candidats sont recensés :
• La ETS ROUSSANGE d'Ahun (23)
• ESPACES VERTS DU LIMOUSIN d'Aubusson (23)

CANDIDATS	*Note prix Coeff 6*	*qualité des produits Coef 1,5*	*Choix dans la gamme Coef 0,5*	*Efficacité dans la livraison et le SAV Coef 2*	**NOTE sur 20**
ETS ROUSSANGE	**Offre non conforme** 11 prix proposés qui concernent uniquement des produits chimiques				**0,00**
ESP. VERTS DU LIMOUSIN	15,00	15,00	15,00	15,00	**15,00**

L'offre des établissements Roussange apparaît comme non conforme du fait qu'elle ne porte que sur onze produits chimiques.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :
- retient l'offre de la société ESPACES VERTS DU LIMOUSIN d'Aubusson (23),
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette question.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 : INVESTISSEMENT

Dossier présenté par M. Jean-Louis DELARBRE

Présentation :
L'état des restes à réaliser de l'exercice précédent ne comprenait pas l'ensemble des crédits votés l'an passé pour l'opération 223 « Aménagement route d'Aubusson ». Un reste à réaliser est une dépense engagée mais non mandatée. Par erreur, l'ensemble des crédits de cette opération n'a pas été reporté.

Pour permettre de réaliser le mandatement des factures à venir, il convient d'intégrer le montant de **54877,31 €** par une décision modificative budgétaire. Il est demandé au Conseil de bien vouloir accepter **l'ouverture des crédits suivants** :

INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Chapitre	Nature / Opération	Libellé	Montant DM	Budget total (BP+DM)
23	2315 – Op. 223	Aménagement route d'Aubusson	54 877,31 €	54 877,31 €

INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre	Nature / Opération	Libellé	Montant DM	Budget total (BP+DM)
16	1641 – Op. 002	Emprunts en euros	54 877,31 €	1 020 699,02

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :
- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette question.

- CONTRATS -

CONVENTION AVEC LE PAYS SUD CREUSOIS

Dossier présenté par M. David DAROUSSIN

Présentation :
Le 17 décembre 2009, le Conseil municipal était informé d'une démarche de mutualisation avec le Syndicat mixte du Pays Sud Creusois pour la souscription à un abonnement au journal La Montagne édition Creuse, en version dématérialisée.

Afin de pouvoir émettre un titre de recettes pour le recouvrement de la part imputable au Pays Sud Creusois, une convention entre les deux entités a été rédigée. La participation du Pays s'élève à 166 € pour l'année 2010.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à émettre et signer le titre de recettes correspondant.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (18 voix pour) :
- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette question.

CONVENTIONS AVEC L'ETAT POUR LE SUBVENTIONNEMENT DE DEUX CONTRATS UNIQUES D'INSERTION

Dossier présenté par M. Jean-Louis DELARBRE

Présentation :
Afin de renforcer les équipes techniques pour la période de l'été, le choix a été fait de recruter deux contrats uniques d'insertion pour une durée de 6 mois. Le recours à ce type de contrat permet à la Commune, avec un coût salarial moindre par rapport au recrutement de contractuels, d'offrir une période d'emploi plus longue. Le positionnement de ce type de contrat permet en outre un accompagnement social car il cible des personnes en difficulté d'insertion sur le marché de l'emploi.

Ces contrats ouvrent droit à un subventionnement par l'Agence des Services de Paiement, à hauteur de 80 % de la rémunération brute.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les Conventions tripartites (Commune, Pôle Emploi, Etat) afférentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette question.

ADHESION A L'ASSOCIATION LAINE ET FIBRES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL

Dossier présenté par M. David DAROUSSIN

Présentation :
Il est proposé au Conseil municipal de renouveler l'adhésion de la Commune à LAINAMAC pour un montant annuel de 200 €.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :
- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette question.

LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL

Dossier présenté par M. Jean-Louis DELARBRE

Présentation :
Le Conseil municipal a été informé lors de précédentes séances de l'installation d'une ressourcerie à Felletin portée par l'association Court-Circuit.

Le Conseil a acté par délibération du 4 mars 2010 une mise à disposition gratuite pour une durée de six mois d'un local communal situé route de Vallière.

Afin de permettre à l'association d'intégrer le coût du loyer dans l'étude de la faisabilité financière de l'activité, il est proposé au Conseil municipal de retenir le montant de **200 € mensuel** pour le loyer de ces locaux. Ce montant sera facturé à l'association à l'issue de la période de gratuité

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :
- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette question.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU VOYAGE A SCHLADMING POUR LES COLLEGIENS FELLETINOIS

Dossier présenté par Mme le Maire

Présentation :
Monsieur le Principal du collège a adressé il y a quelques jours la liste des collégiens felletinois participant au voyage à Schladming. Ils sont au nombre de quatre. Afin de diminuer la participation à la charge de la famille, il est proposé au conseil municipal d'accorder une **subvention d'un montant de 120 €** correspondant à 30 € par élève

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :
- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette question.

SUBVENTIONNEMENT D.C.T. : AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR L'ACCUEIL DE MANIFESTATIONS A CARACTERE COMMERCIAL

Dossier présenté par M. Jean-Louis DELARBRE

Présentation :
Afin de permettre d'améliorer la qualité de l'accueil des exposants lors des manifestations à caractère commercial, des investissements sont prévus dans les locaux communaux.

Portés à l'opération 243 du budget principal, ils concernent l'acquisition de boitiers et de branchements électriques répondant aux normes de sécurité pour un montant HT global de 12 378,57 €.

Un subventionnement est envisagé pour cette opération dans le cadre de la Démarche Collective Territorialisée (D.C.T) pilotée par le Pays Sud Creusois. Ces dépenses d'investissement seraient éligibles à hauteur de 50 % d'un plafond de 10 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite demande de subvention au nom de la Commune.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** (19 voix pour) :
- approuve l'exposé dans son entier,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette question.

- INFORMATIONS -

RÉSIDENCE SÉNIORS

Dossier présenté par Mlle Karine FINET

Mlle Karine FINET présente le cahier des charges et la démarche de l'étude lancée pour la faisabilité d'une résidence séniors. Depuis plusieurs mois, la commission action sociale et solidaire travaillent à l'élaboration d'un service à destination des séniors, solution intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite. Le souhait de l'équipe est de coordonner cet éventuel projet avec les réflexions transversales déjà engagées (logements, revitalisation du centre ville, mise en valeur du patrimoine, aménagements urbains et accessibilité, services …). Le cabinet Design Territoire Alternatives d'Aubusson s'est vu confié la coordination de cette mission.

P.N.R. DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Dossier présenté par M. David DAROUSSIN

En 2007 – 2008, cinq PNR du Massif Central ont accueilli un collectif d'artistes en résidence sur leur territoire afin de questionner les habitants sur l'« accueil » de nouveaux arrivants. Suite au bilan de cette opération, les PNR et leurs partenaires ont exprimé la volonté de continuer ce travail.

Au travers de cette nouvelle coopération, il s'agit de se questionner sur « comment vivre ensemble à la campagne aujourd'hui ? ». Quels liens entre les habitants qui arrivent, repartent, restent ou ne sont jamais partis ? Comment favoriser les interrelations sur ces territoires aux populations parfois très isolées ? Comment envisager le rapport à l'autre ?

Pour 2010-2011, six Parcs naturels régionaux du Massif Central participent à ce projet : Livradois Forez en Région Auvergne, Grands-Causses et Causses du Quercy en Région Midi-Pyrénées, Millevaches en Limousin, en région Limousin, Morvan en région Bourgogne et Monts d'Ardèche en région Rhône-Alpes. Un seul collectif d'artistes sera amené à travailler et circuler sur l'ensemble des PNR. Afin de faciliter l'accueil des artistes et de favoriser les rencontres avec les habitants des différents territoires, il a été convenu d'inviter cinq groupes de personnes par PNR à participer. Ces « groupes » peuvent être aussi bien un club de sports, un conseil municipal, une association de parents d'élèves, une association d'entreprises,… Ces groupes constituent des « portes d'entrée » pour les artistes : ils pourront être élargis aux réseaux de connaissances des participants. **Pour le P.N.R. de Millevaches, la candidature des commissions municipales et du conseil municipal de Felletin a été proposée.**
Les artistes auront à charge de créer une oeuvre commune à l'ensemble des PNR sur la thématique « vivre ensemble à la campagne » à partir des témoignages des habitants rencontrés au cours de leurs différentes visites.

AGENDA

- commission fleurissement : mardi 4 mai à 19h (rendez-vous aux serres municipales à l'IME)
- commission environnement / économie : mercredi 5 mai à 19h en mairie (présentation Ressourcerie notamment)
- pot de fin de chantier muret en pierre sèche : vendredi 7 mai vers 16h/17h (Route d'Aubusson)
- Conseil municipal des jeunes : vendredi 7 mai à 18h15 en mairie
- Cérémonie au Monument aux Morts : samedi 8 mai à 9h30
- Festivités du 50e anniversaire du Jumelage : du 13 au 15 mai (penser à s'inscrire aux repas !)
- Préparation 100 ans LMB : lundi 17 mai à 20h en mairie